



PROCES-VERBAL de la réunion de CONSEIL MUNICIPAL du 14 octobre 2025

Date de convocation : 08/10/2025

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Absents : 2

Pouvoirs : 0

Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 octobre à 20 h 00, le conseil municipal de FLEURY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Domaine, sous la présidence de M. Daniel VESVAL, Maire.

Etaient présents : M. Daniel VESVAL, Mme Sylvie KLIMCZAK-PRADOT, Mme Catherine BAZIN, M. Freddy LAUBEL, M. Patrice GUERIN, M. Hubert QUESNEL, M. Bruno HESLOUIN, Mme Stéphanie GUESDON, Mme Isabelle LEBOUVIER, M. Lionel ROULIN, M. Camille LEFEVRE

Absents non excusés : Mme Marie-Line LE ROY, Mme Jennifer DUPONT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie KLIMCZAK-PRADOT

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 1^{er} septembre 2025
- Délibération SDEM50 : dépose réseau électrique inutile
- Délibération travaux d'enrobé de la route de la Foresterie
- Information travaux rénovation de la salle de convivialité
- Information travaux du Presbytère

Affaires diverses

- Elections municipales 2026

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. Mme Sylvie KLIMCZAK-PRADOT est choisie comme secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 1^{er} septembre 2025

Le procès-verbal précédemment transmis à chacun des membres du conseil municipal a été approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2025-33 Dépose de réseau électrique inutile au lieu-dit la Tondière

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un courrier du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) qui souhaite déposer un réseau électrique inutile au lieu-dit La Tondière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

CONFIRME la demande de dépose d'une ligne basse tension au lieu-dit La Tondière

ATTESTE avoir connaissance que toute demande ultérieure de raccordement à cet endroit, ne pourra se prévaloir de l'existence de cette ligne et sera traitée comme un raccordement nouveau avec participation de la commune.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

Daniel VESVAL

Délibération déposée le 20 octobre 2025

A la Préfecture de la Manche

Délibération n° 2025-34 travaux d'enrobé route de la Foresterie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Maire de la Bloutière a mandaté la société EUROVIA pour réaliser des travaux de voirie sur son territoire.

Pour réaliser le prolongement de ces travaux route de la Foresterie sur la commune de Fleury, EUROVIA nous a présenté un devis de 4.698,78 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DONNE son accord pour la réalisation de ces travaux par la société EUROVIA

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

Daniel VESVAL

Délibération déposée le 20 octobre 2025

A la Préfecture de la Manche

Informations travaux de rénovation de la salle de convivialité

Lors de la réunion du lundi 06 octobre 2025, à laquelle participaient :

M. Daniel VESVAL – Mme Catherine BAZIN – Mme Camille BOSSARD (SDEM Conseillère en Energie partagée) Mme Laura EVENO (Département de la Manche) – M. PERIER maître d'œuvre de Elabor Plan de Villedieu, il a été évoqué les étapes suivantes :

- Faire diagnostic amiante (devis 890€)
- Faire un bilan thermique complet (pris en charge par SDEM qui sous-traite à SOCOTEC)

Nous pourrions ensuite lancer les appels d'offre.

Subventions :

FIR : jusqu'à 40% du montant des travaux dans un maximum de 100 000€ de travaux

DETR : jusqu'à 25%

FOND VERT

SDEM CEE

ISOLATION : après réflexion : voir pour chauffage au sol ET voir pour chauffer mairie en même temps.

Informations travaux du Presbytère

M. Le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions de la Société SOHILA :

- plans pour 3 appartements => à voir pour 4 (2 studios au lieu d'1 au 2^{ème} étage) :
montant estimatif des travaux : 426 304€ TTC
- plans de financement (exemple : sur 25 ans reste à charge pour commune 124 000€)

AFFAIRES DIVERSES

1) ELECTIONS MUNICIPALES MARS 2026

Daniel VESVAL annonce qu'il se représente au poste de maire aux prochaines élections municipales. Après un tour de table, plusieurs personnes de l'équipe actuelle repartent.

2) TROUX DANS VOIRIE

M. Le Maire demande à la Commission Voirie d'inventorier les trous à reboucher.

Lionel ROULIN signale un énorme trou dans son chemin dû aux manœuvres des camions lors des livraisons chez Jérôme REVELLE.

3) EPICERIE A.P.I.

Catherine BAZIN a relu le contrat établi par la Société A.P.I. et a relevé, au niveau des conditions de résiliation de la part de la commune, une partie à éclaircir.

Elle se propose de rappeler M. KERANGUYADER, chargé de développement Normandie de la Sté API, afin de lui demander si cette clause peut être revue ou annulée.

4) EGLISE

M. Le Maire informe les membres du conseil qu'il a changé des lampes à l'intérieur de l'église.

5) CIMETIERE

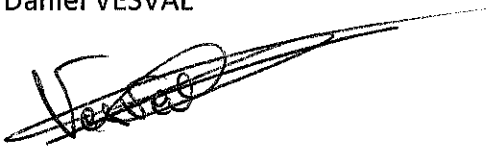
Le désherbeur a été passé dans les allées principales et donne satisfaction.

Freddy LAUBEL a lancé des demandes de devis auprès des Sociétés :
GATP / GAUTIER / EUROVIA / COLAS pour les allées en béton désactivé.

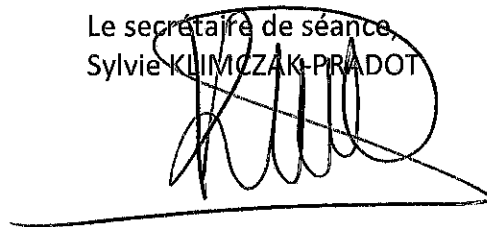
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45

Affiché et mis en ligne sur le site internet de la Commune conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Daniel VESVAL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Vesval', with a long horizontal stroke extending to the right.

Le secrétaire de séance,
Sylvie KLIMCZAK-PRADOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvie Klimczak-Pradot', with a long horizontal stroke extending to the right.